



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 16 septembre 2026

Le 16 septembre 2026 à 18h30, le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier ALDEBERT.

Date remise convocation et affichage
09/09/2026

Nombre de membres		
Membres Du CM	Présents	Votes
23	20	23

Vote		
Pour	Contre	Abstention
23	0	0

Présents :

ALDEBERT Didier, AYMAR Patrick, BARRAU Sylvie, CABROL Christian, CHATELAIN Daniel, CLEMENTE Matthieu, CODINA Emmanuelle, DUT Pierre-Alexandre, GARCIA Gérard, GARRABE Thomas, GRANAL Gilles, GUERRERO Audrey, IMBERNON Marie, LARROQUE Maryse, LOPEZ Marine, MITAINE Katia, OURNAC Jean-Louis, POUTAS Véronique, RESSEGUIER Nadine, SENEGAS Michel.

Procurations :

ACACIO Nathalie à AYMAR Patrick,
CORABOEUF Mélanie à IMBERNON Marie,
HOULES Patrick à GARCIA Gérard.

Excusé :

Secrétaire de séance :
RESSEGUIER Nadine.

N° 2026-057 Délibération d'intérêt dans le cadre de la Mission Centres Anciens du Grand Narbonne.

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal des éléments sur la démarche Mission Centres Anciens mis en place depuis 2017 par le Grand Narbonne.

Cette démarche issue des réflexions et des échanges menés lors de l'élaboration du Programme Local de l'Habitat 2015-2021 et du bilan du SCOT ont confirmé un double phénomène contradictoire : d'un côté une agglomération attractive avec une augmentation de la population et de l'autre, de nombreux centres-bourgs en perte d'attractivité et de dynamisme.

Ce phénomène de désinvestissement des centres anciens confronte les collectivités à un certain nombre de défis : proposer une offre de logements qui réponde aux besoins actuels tout en préservant la richesse patrimoniale, maintenir services et commerces dans les centres, mobiliser les habitants et stimuler le lien social, et offrir des espaces publics de qualité...

L'intervention en centre-bourg peut ainsi apparaître complexe et pauvre en résultats. C'est pourquoi le Grand Narbonne a souhaité, dès 2017, entreprendre une « mission pilote » et expérimentale de « revitalisation des centres-anciens » afin de renforcer son action d'accompagnement auprès des communes. Au-delà des échanges d'expériences et d'émergence d'idées, cette démarche vise à imaginer et à définir, dans la concertation, des actions opérationnelles précises et adaptées aux réalités locales afin de redonner de l'attractivité des centres anciens.

Dans un contexte de sobriété foncière, la mission Centres Anciens vient accompagner les communes dans la mise en œuvre opérationnelle des enjeux de réinvestissement urbain décliné par la Loi Climat et résilience du 22 août 2021.

L'année 2026 a été l'occasion d'évaluer cette mission en vue de proposer un nouveau déploiement de cette démarche pour la période 2027-2029.

C'est dans ce cadre que la commune souhaite se positionner, déclarer son intérêt pour la démarche et son souhait d'intégrer ce dispositif proposé aux communes de l'Agglomération et s'y investir.

La mission Centres Anciens est une mission d'accompagnement sur-mesure des communes basée sur la **concertation** et le **partage** avec les acteurs du territoire intervenant sur les centres anciens.

Les conditions de réussite de cette démarche dans chacune des communes reposent sur une coordination et une connaissance des rôles de chacun :

Le Grand Narbonne :

- Coordination avec les services du Grand Narbonne et les partenaires ;
- Apport d'expertises des différents services ;
- mobilisation d'outils et d'expertises (interne/partenaires) ;
- Mobilisation de compétences externes (partenaires et / ou prestataires) ;
- Formation et sensibilisation aux enjeux de redynamisation des centres anciens ;
- Financement / Cofinancement des actions.

La Commune :

- Engagement politique de la mise en œuvre du projet communal pour lequel le Grand Narbonne apportera son soutien ;
- Désignation d'un référent communal, interlocuteur des services du Grand Narbonne ;
- Soutien technique, en fonction des moyens d'ingénierie dont dispose la commune ;
- Appui à la mise en œuvre des actions ;
- Expertise et connaissance de terrain ;
- Co-financement possible de certaines actions ;
- Promotion de la démarche au niveau local (information des habitants et plus globalement des forces vives) ;
- Retours d'expériences pour une capitalisation à l'échelle du Grand Narbonne.

A la suite du positionnement de la commune, les services du Grand Narbonne programmeront une rencontre conjointe pour définir les objectifs d'intervention sur les années à venir au travers d'un programme d'action qui fera également l'objet d'une délibération en conseil municipal.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : de déclarer son intérêt à intégrer la Mission Centres Anciens du Grand Narbonne,

Article 2 : de désigner Madame IMBERNON Marie en tant que référente communale.

Article 3 : de transmettre cette délibération au Président du Grand Narbonne et aux services concernés.

Cette délibération sera transmise au préfet au titre du contrôle de légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Didier ALDEBERT

